

Retranscription à l'identique de la copie remise par la/le candidat·e

MEILLEURE COPIE
Second concours interne
GARDIEN-NE-BRIGADIER-E DE POLICE MUNICIPALE
Session 2022
RÉDACTION D'UN RAPPORT

Département X-ray
Ville de POLVILLE

République Française
Le trois mai de l'an
deux mille vingt deux

RAPPORT

Le gardien brigadier de police municipale Charlie DELTA (Matricule 111)

à

Monsieur l'Officier de Police Judiciaire
territorialement compétent

Madame/Monsieur la/le Maire de la ville de
POLVILLE

Madame/Monsieur la/le Procureur-e de la
République

Objet : Violences sur personne dépositaire de l'autorité publique, défaut de permis de conduire, excès de vitesse inférieur à 20 km/h et non présentation des pièces afférentes à la circulation du véhicule.

Pièces-jointes : enregistrements des caméras piétons

Nous, le gardien brigadier Charlie DELTA (matricule 111), assisté du gardien brigadier Roméo SIERRA (matricule 222), en fonction dans la police municipale de POLVILLE, dûment agréés et assermentés, tous deux porteurs de nos tenues d'uniforme réglementaires et insignes apparents, agissant conformément aux instructions hiérarchiques reçues en qualité d'Agents de Police Judiciaire Adjointes.

Vu les articles :

- 21 et 21-2 du Code de Procédure Pénale
- 53 et 73 du Code de Procédure Pénale
- 803 du Code de Procédure Pénale
- 78-6 du Code de Procédure Pénale
- 222-13 4° du Code Pénal
- R241-9 du Code de la Sécurité Intérieure
- L224-17 du Code de la Route
- L224-4 du Code de la Route
- R413-3 du Code de la Route
- R-413-14. I du Code de la Route

Avons l'honneur de vous rendre compte des faits suivants :

- Ce jour, 3 mai 2022 à 14H20, entamons un contrôle de vitesse à l'aide du cinémomètre du service (calibré le 7 avril 2022), rue des aulnes, située dans le centre-bourg, véhicule sérigraphié « Police Municipale » régulièrement stationné à POLVILLE.
- À 14H30, interceptons un véhicule de marque INDIA, modèle 777, de couleur rouge, immatriculé AB-123-CD, dont la vitesse mesurée par le cinémomètre est de 74 km/h au lieu de 50 km/h en agglomération venant de la rue des frênes en direction de la rue de la mairie.
- Procédons à son contrôle en annonçant notre qualité au conducteur.
- Démarrons l'enregistrement de nos caméras piétons en prévenant le contrevenant.
- Celui-ci nous déclare spontanément être incapable de nous présenter les pièces afférentes à la conduite et à la mise en circulation du véhicule car il a laissé son portefeuille à son domicile.
- Constatons que les vignettes apposées au pare-brise à savoir, celle du contrôle technique et celle de l'assurance sont toutes deux valides.
- Indiquons que le véhicule est régulièrement stationné.
- Le conducteur se présente verbalement comme monsieur Alpha BRAVO, né le 27 janvier 1995 à POLVILLE (X-ray) et demeurant au 12 rue des frênes à POLVILLE (X-ray).
- Contactons téléphoniquement l'Officier de Police Judiciaire de permanence à la brigade de gendarmerie de GENDARMEVILLE qui, après consultation du Système National des Permis de Conduire, nous informe que le contrevenant a son permis de conduire suspendu.
- Au même moment, le conducteur s'en prend physiquement au gardien brigadier Roméo SIERRA qui le maîtrise rapidement sans porter de coups.
- Avisons immédiatement notre poste de commandement à l'aide de notre radio portative de communication et avisons l'Officier de Police Judiciaire des nouveaux faits, qui nous demande de lui présenter l'auteur dans les plus brefs délais après avoir immobilisé son véhicule.
- Avisons notre poste de commandement que nous devons quitter le point de contrôle vitesse et transporter le contrevenant à la brigade de gendarmerie de GENDARMEVILLE pour le présenter à monsieur l'Officier de Police Judiciaire.
- Apposons les étreintes sur les poignets de l'individu car celui-ci s'est montré violent avant de le transporter à la brigade de gendarmerie de GENDARMEVILLE.
- À 14H40, arrivons à la brigade de gendarmerie de GENDARMEVILLE, remettons la fiche d'immobilisation du véhicule au chef de poste et présentons ainsi que mettons l'individu à disposition du major de gendarmerie Oscar PAPA, Officier de Police Judiciaire qui nous demande de rédiger le présent rapport.
- Précisons que l'individu a été mis à disposition sans coups ou blessures apparents-es et que le transport s'est fait sans incidents.
- À 14H55, avisons notre poste de commandement que nous devons faire retour dans nos locaux afin de rédiger le présent rapport.

Identité du mis en cause :

Alpha BRAVO, né le 27/01/1995 à POLVILLE (X-ray),
demeurant au 12 rue des frênes à POLVILLE (X-ray).

Identité de la victime :

Le gardien brigadier de police municipale Roméo SIERRA,
demeurant au poste de police municipale de POLVILLE (X-ray)

Identité de l'Officier de Police Judiciaire :

Le Major de gendarmerie OSCAR PAPA de la brigade de gendarmerie de GENDARMEVILLE.

Fais et clos à POLVILLE (X-ray)
le 3 mai 2022 à 15H30

Le gardien brigadier

Charlie DELTA

Le gardien brigadier

Roméo SIERRA

Transmissions :

M. l'Officier de Police Judiciaire territorialement compétent
Mme/M. la/le Maire
Mme/M. la/le Procureur.e de la République
Archives municipales